Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Téléc. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

FORMATION – LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

La Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 28 avril 2026, le règlement numéro 962-26 – Pour abroger et remplacer le règlement numéro 896-22 – Pour édicter les normes applicables aux membres du conseil municipal de Val-des-Monts – Code d'éthique et de déontologie en matière municipale, lequel fût adopté par la résolution numéro 26-04-119.

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la Municipalité de Val-des-Monts confirme que les membres du conseil suivants ont suivi la formation obligatoire, laquelle a été dispensée par maître Nadine Bigras, formatrice attestée et avocate de la firme Cain Lamarre, à savoir :

- Madame Joëlle Gauthier, mairesse
- Monsieur André Fournier, conseiller du district no 1
- Madame Yana Lukasheh, conseillère du district no 2
- Monsieur Jacques Lemay, conseiller du district no 3
- Monsieur Jean-Sébatien Tessier, conseiller du district no 4
- Monsieur Claude Dubois, conseiller du district no 5
- Madame Martine Whalen, conseillère du district no 6